

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007
Publication 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CG 2007/11 - 2c/11
Séance du 22 juin 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Projet d'aménagement de la zone 6 bis de l'Aéroport de BALE-MULHOUSE Développement d'un pôle industriel aéronautique

Le Conseil Général,

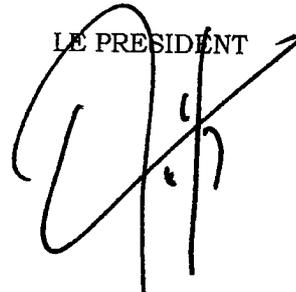
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/I-2è/02 des 14 et 15 décembre 2006 relatif au budget primitif 2007 du Développement Economique et Universitaire
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 22 mai 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide la participation du Département à la réalisation d'une opération d'aménagement de la zone 6 bis de l'EuroAirport, nécessaire au développement d'un pôle industriel aéronautique sur l'Aéroport de BALE-MULHOUSE qui se déclinera sous la forme :
 - d'une contribution maximale de 3,6 M€ au titre des opérations d'aménagements hydrauliques qui seront assurés sous maîtrise d'ouvrage du Département,
 - de la prise en charge d'aménagements routiers pour permettre l'accès provisoire au chantier par la RD 105 afin de faciliter l'accès à la zone 6 bis de l'Aéroport de BALE-MULHOUSE,
 - d'une contribution complémentaire, au titre de la couverture de la garantie de co-financement du projet pour des travaux portés à hauteur de 2,5 M € à la suite de contraintes techniques supplémentaires, prise en charge à hauteur de 1,7 M€ par le Département du Haut-Rhin et à hauteur d'un montant forfaitaire de 0,8 M€ par la Région Alsace, conformément au plan de financement annexé. Ainsi la participation totale du Département au projet s'élèvera à 5,3 M€ et celle de la Région à 2,8 M€,

- prévoit le cas échéant l'inscription d'un crédit de paiement en DM2 et de prélever les crédits nécessaires sur le programme F024,
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention de financement relative aux aménagements de la zone 6 bis de l'EuroAirport.
- autorise le Président à signer ladite convention.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

ADDITIF AU RAPPORT N°2007/IV – 2°/11
NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT ZONE 6 BIS

INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
INVESTISSEMENTS ENVIRONNEMENTAUX		FINANCEMENTS ENVIRONNEMENTAUX	
Aménagement paysager	202	Union Européenne	1 500
Plan d'eau permanent	111	Région Alsace	577
Gravières G1&G2	1 174	Canton.Bâle-Ville	573
Déviation Liesbach	1 432	Canton Bâle-Campagne	227
Reprofilage Liesbach	130		
Déviation Denschengraben	128		
Total	3 177	Total	2 877
ETUDES		AUTRES FINANCEMENTS	
Sondage géotechnique	20	Région Alsace	1 423
Bornage par géomètre	30	Département du Haut-Rhin	3 600
Coordonateur Sécurité	70	Commune de Héisingue	700
Contrôle technique	90	CC3F	300
		Garantie Région Alsace	800
Divers	80	GarantieDépartement du Haut-Rhin	1 700
Total	290	Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse	400
MAITRISE D'OEUVRE		Total collectivités	
Etudes	500		11 800
Marchés	150		
Direction travaux	420		
Ordonnancement-pilotage	225	Jet Aviation	1 000
Total	1 295		
TRAVAUX		Autofinancement Aéroport	
Réseaux divers	4 423		4 800
Chaussée Aéronautiques	2 400		
Chaussée routières	4 800		
Ouvrages d'art	1 080		
Divers	135		
Total	12 838		
TOTAL BUDGET	17 600	TOTAL BUDGET	17 600

Total participation Département du Haut-Rhin : 5,3 M€ (30% du coût du projet)
Total participation Conseil Régional Alsace : 2,8 M€ (16% du coût du projet)